



COMMUNE DE TOURRETTES

DEPARTEMENT DU VAR

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### L'AN DEUX MILLE DIX NEUF, le Huit Avril,

Le Conseil Municipal de la commune de TOURRETTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Camille BOUGE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 25 mars 2019

Secrétaire de séance : Sylvie ALLEG

Nombre de conseillers : En exercice : 23 - Présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 22 - Votes pour : 22 - Votes contre : 0 - Abstention : 0 - Votes blancs ou nuls : 0

**Etaient présents** M. AUFFRET – G. BARRA – J.L. GIRAUD, **Adjoints**

S. ALLEG – J-M. BAGNIS - N. BARRECA - S. BEURRIER – A. DUBOIS - A. PELLEGRINO –

J. HENSELER - N. PERRICHON - A. RASKIN – JC. SANSONI **Conseillers Municipaux**

**Absents excusés** : R. AUBAULT (pouvoir à A. PELLEGRINO) – J. RAYNAUD (pouvoir à C. BOUGE) — E. MENUT (pouvoir à J-L. GIRAUD) – J. TOCQUER (pouvoir à J. HENSELER) - N. DEDULLE (pouvoir à S. ALLEG) - M. RAYNAUD (pouvoir à G. BARRA) - S. LELUIN (pouvoir à S. BEURRIER) – C. LUBRANO LAVADERA (pouvoir à M. AUFFRET)

**Absente non excusée** : A-M. GAUBERTI

### ACTUALISATION DES BORDEREUX DE PRIX TRAVAUX DE BRANCHEMENT AUX RESEAUX EAU - ASSAINISSEMENT

M. le Maire précise au Conseil Municipal les modalités d'exécution des travaux de branchement aux réseaux d'eau et d'assainissement communaux.

Les travaux sont effectués par les services techniques à la demande des abonnés et après signature par eux du devis présenté par la commune et conforme aux bordereaux de prix.

Compte-tenu de l'évolution des prix et des besoins, il conviendrait de faire une mise à jour des bordereaux de prix utilisés.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et en avoir délibéré :

## DECIDE

- **D'APPLIQUER** les bordereaux de prix annexés à la présente délibération pour la réalisation des travaux de branchement d'eau et d'assainissement aux réseaux communaux.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer le devis proposé par les services techniques pour chaque nouveau branchement conformément aux bordereaux des prix approuvés.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulon à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*



Fait et délibéré à Tourrettes, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Camille BOUGE